



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour l'administration**

Direction des ressources humaines
du ministère de la Défense
Centre ministériel de gestion de Lyon
Division ressources humaines
Bureau concours, recrutement et formation
Affaire suivie par Nathalie DEQUENNE

1 6 FEV. 2021

Lyon, le

N° 524 /ARM/SGA/DRH-MD/CMG Lyon/DRH/BCRF

NOTE D'INFORMATION

relative à l'organisation d'un examen professionnel pour l'accès au grade
de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du ministère de la défense,
au titre de l'année 2022

à l'attention des destinataires *in fine*

- RÉFÉRENCES :
- a) Décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;
 - b) décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;
 - c) décret n° 2017-1748 du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État ;
 - d) arrêté du 7 août 2012 fixant les modalités d'organisation générale et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès aux grades de secrétaire administratif de classe supérieure et de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du ministère de la défense ;
 - e) arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État ;
 - f) arrêté du 2 février 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du ministère de la défense ;
 - g) instruction n° 312726/DEF/SGA/DRH-MD portant sur les dispositions fixées par l'arrêté ministériel du 10 avril 2007 pris en application du décret n° 2006 781 du 3 juillet 2006 et fixant les barèmes indemnitaires et les modalités d'indemnisation des personnels civils du ministère de la défense dans le cadre de leurs déplacements temporaires.

ANNEXE : Liste des centres ministériels de gestion organisateurs (CMG).

Le centre ministériel de gestion (CMG) de Lyon est chargé de l'organisation d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle (SACE) du ministère de la défense, au titre de l'année 2022.

Cet examen professionnel est organisé en application des dispositions du décret du 11 novembre 2009 et de l'arrêté du 7 août 2012, cités en références.

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le nombre de postes offerts est fixé à 64.

L'ouverture des inscriptions est fixée au **16 février 2021**.

Les inscriptions par internet ont lieu du **16 février 2021 à 12h00 au 30 mars 2021 à 12h00** (fin des inscriptions), heure de Paris.

Les candidates et les candidats qui n'ont pas accès à internet peuvent demander un dossier papier d'inscription par voie postale, jusqu'au **19 mars 2021**, le cachet de la poste faisant foi. Le formulaire d'inscription complété et les éventuelles pièces justificatives doivent être transmises au plus tard **le 30 mars 2021**, date de clôture des inscriptions, le cachet de la poste faisant foi.

L'épreuve écrite d'admissibilité se déroule le **26 mai 2021** dans les centres d'examen créés par les centres ministériels de gestion de Saint-Germain-en-Laye, Metz, Rennes, Bordeaux, Toulon et Lyon.

Les candidates et les candidats situés dans les départements et collectivités d'outre-mer et à l'étranger sont rattachés au CMG de Saint-Germain-en-Laye. Des centres d'examen sont systématiquement créés en cas de dépôt de candidature.

En vue de l'épreuve orale, le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) sera proposé en téléchargement sur les sites internet et intranet du ministère. Toutefois, les candidates et les candidats admissibles uniquement transmettront au CMG de Lyon leur dossier de RAEP au plus tard le **23 août 2021**.

L'épreuve orale d'admission se déroule à Lyon, à partir du **6 septembre 2021**.

Il est précisé que les frais de déplacement des candidats sont pris en charge conformément à l'instruction n° 312726 du 28 décembre 2007, paragraphe 1-5-1.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les conditions de participation à l'examen professionnel d'accès au grade de SACE, au titre de l'année 2022, doivent être remplies au plus tard au 31 décembre 2022.

Peuvent participer à l'examen professionnel, les secrétaires administratifs de classe supérieure qui justifient d'au moins un an dans le 5^e échelon de leur grade et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Cas particuliers :

Les fonctionnaires détachés dans le corps des secrétaires administratifs du ministère de la défense et remplissant les conditions susmentionnées peuvent également participer à cet examen professionnel.

Les conditions de participation sont vérifiées après l'établissement de la liste d'admissibilité. En conséquence, les candidats admissibles qui ne remplissent pas les conditions requises ne peuvent pas se présenter à l'épreuve orale d'admission.

3. MODALITÉS D'INSCRIPTION

Il est fortement conseillé aux candidates et aux candidats de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

Aucune demande d'inscription hors-délais ou non conforme aux présentes dispositions ne sera prise en compte.

A. Inscription par internet

Les inscriptions par internet ont lieu du **16 février 2021 à 12h00 au 30 mars 2021 à 12h00** (fin des inscriptions), heure de Paris.

Le formulaire d'inscription doit être complété sur le site des concours, dans l'encart « votre espace » puis « s'inscrire » à l'adresse suivante :

<https://www.concours-civils.defense.gouv.fr>

Cette inscription ne doit pas être effectuée à partir d'un poste équipé ISPT (Internet Sur le Poste de Travail). La candidate ou le candidat utilise sa connexion personnelle ou un poste internet en libre-service (type ALCAZAR), en raison des mesures de sécurité propres au ministère des armées. L'adresse mail utilisée doit être une adresse personnelle.

Pour que l'inscription soit prise en compte, il est impératif que la candidate ou le candidat réalise la procédure jusqu'à l'obtention de la confirmation d'inscription contenant le numéro de « certificat » qui doit être enregistré et/ou imprimé et conservé.

Les candidates et les candidats qui ont validé leur inscription n'ont aucun document à transmettre, hormis éventuellement, pour les personnes en situation de handicap un certificat médical, daté de moins de 6 mois, délivré par un médecin agréé, et précisant les aménagements nécessaires pour passer l'épreuve, sur le site des concours à l'adresse susmentionnée, au plus tard le 30 mars 2021, date de clôture des inscriptions, avant 12h00, heure de Paris.

Le téléversement de ces éventuelles pièces jointes est proposé en toute fin d'inscription. Les candidates et les candidats peuvent terminer leur inscription sans verser ces pièces immédiatement et revenir sur leur dossier via l'encart « votre espace » puis dans l'onglet « modifier son inscription en ligne » jusqu'à la date de clôture des inscriptions.

Les candidates et les candidats qui ont validé leur inscription peuvent modifier les données de leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions dans l'onglet « modifier son inscription en ligne » grâce aux numéros d'inscription et de certificat qui leur sont attribués lors de leur inscription.

Toute modification sur le site d'inscription en ligne doit faire l'objet d'une nouvelle validation. A l'issue de la dernière validation réalisée, la candidate ou le candidat reçoit alors un nouveau courriel rappelant la date et l'heure d'enregistrement de la modification qui est considéré comme seul document opposable.

B. Inscriptions par voie postale

Les candidates et les candidats qui n'ont pas accès à internet peuvent demander un dossier papier d'inscription par voie postale, jusqu'au **19 mars 2021**, le cachet de la poste faisant foi, auprès du :

Centre ministériel de gestion de Lyon
Bureau concours, recrutement et formation
Section A - SACE 2022
Quartier général Frère - BP 41
69998 Lyon Cedex 07

Afin que le dossier leur soit transmis en retour, les candidates et les candidats joignent impérativement à leur demande une enveloppe au format A4 affranchie au tarif lettre 190 grammes et libellée à leurs nom et adresse.

Aucune demande de dossier papier par tout autre moyen que la voie postale ne sera prise en compte.

Après avoir rempli, daté et signé le formulaire d'inscription, les candidates et les candidats l'envoient, avec, pour les personnes en situation de handicap, un certificat médical, daté de moins de 6 mois, délivré par un médecin agréé, et précisant les aménagements nécessaires pour passer l'épreuve, par voie postale, au plus tard le 30 mars 2021, date de clôture des inscriptions, le cachet de la poste faisant foi, au bureau recrutement du CMG de leur département d'affectation géographique dont les coordonnées sont mentionnées en annexe 1.

Tout dossier posté après le 30 mars 2021 ou parvenant dans une enveloppe dépourvue du cachet de la poste est refusé. Tout dossier incomplet est jeté.

4. DÉPÔT DU DOSSIER DE RAEP

En vue de l'épreuve orale d'admission, les candidates et les candidats admissibles transmettent leur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle dès publication de la liste d'admissibilité et au plus tard 23 août 2021, avant 12h00, heure de Paris, sur le site des concours via l'encart « votre espace » puis dans l'onglet « modifier son inscription en ligne », à l'adresse suivante :

<https://www.concours-civils.defense.gouv.fr>

Les candidates et les candidats inscrits par la voie postale transmettent par voie postale leur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle imprimé, au plus tard le 23 août 2021, le cachet de la poste faisant foi, au CMG de Lyon à l'adresse susmentionnée.

5. VISIOCONFÉRENCE

Toute candidate ou tout candidat résidant dans l'une des collectivités mentionnées à l'article 72-3 de la Constitution ou à l'étranger, en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite, bénéficie, à sa demande, du recours à la visioconférence pour passer l'épreuve orale dans les conditions

prévues par l'arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État.

La demande écrite scannée au format pdf doit être adressée sur le site des concours via l'encart « votre espace » puis dans l'onglet « modifier son inscription en ligne » à l'adresse suivante : <https://www.concours-civils.defense.gouv.fr> ou par voie postale, au CMG de Lyon, à l'adresse susmentionnée, au plus tard le 16 août 2021.

En outre, les personnes en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite, joignent à leur demande au plus tard le 16 août 2021 un certificat médical délivré par un médecin agréé par l'administration et comportant la mention de l'aménagement relatif à la visioconférence.

6. DEMANDE D'INFORMATION

Toute information sur cet examen professionnel peut être obtenue auprès du CMG de Lyon par téléphone au 04.37.27.22.47.

7. FRAIS DE DÉPLACEMENT DES CANDIDATS

Il est précisé que les frais de déplacement des candidates et des candidats sont pris en charge conformément à l'instruction n° 312726 du 28 décembre 2007, paragraphe 1-5-1.

Il est demandé aux destinataires de la présente note d'information d'en assurer la plus large diffusion.

L'administrateur civil hors classe
Stéphane VANOLI
Directeur du centre ministériel de gestion de Lyon

ANNEXE

**Liste des CMG organisateurs chargés de l'instruction des formulaires d'inscription
et de la création des centres d'examen**

Département d'affectation de la candidate ou du candidat	CMG organisateurs de l'épreuve écrite de l'examen professionnel	
<p>60 - 75 - 77 - 78 - 91 92 - 93 - 94 - 95 OUTRE-MER et ÉTRANGER</p>	<p align="center">CMG DE SAINT-GERMAIN- EN-LAYE</p>	<p align="center">Division ressources humaines Bureau du recrutement - formation Section recrutement 8, avenue du président Kennedy BP 40202 78102 ST-GERMAIN-EN-LAYE CEDEX Mail : drhmd-cmg-sgl.brf-apa.fct@intra.def.gouv.fr</p>
<p>02 - 08 - 10 - 21 - 25 39 - 51 - 52 - 54 - 55 57 - 58 - 59 - 62 - 67 68 - 70 - 71 - 80 - 88 89 - 90</p>	<p align="center">CMG DE METZ</p>	<p align="center">Division ressources humaines Bureau recrutement - formation Section recrutement Quartier de Lattre de Tassigny CS 30001 57044 METZ CEDEX 01 Mail : cmg-metz.control-recept.fct@intra.def.gouv.fr</p>
<p>14 - 18 - 22 - 27 - 28 29 - 35 - 36 - 37 - 41 44 - 45 - 49 - 50 - 53 56 - 61 - 72 - 76 - 85</p>	<p align="center">CMG DE RENNES</p>	<p align="center">Division ressources humaines Bureau recrutement - formation Section recrutement - concours Quartier Foch - Rue St Convoion BP 01 35998 RENNES CEDEX 9 Mail : cmg-rennes-brf-concours.courrier.fct@intra.def.gouv.fr</p>
<p>09 - 12 - 16 - 17 - 19 23 - 24 - 31 - 32 - 33 40 - 46 - 47 - 64 - 65 79 - 81 - 82 - 86 - 87</p>	<p align="center">CMG DE BORDEAUX</p>	<p align="center">Division ressources humaines Bureau du recrutement - formation Section recrutement - concours Caserne Nansouty 223 rue de Bègles CS 21152 33068 BORDEAUX CEDEX Mail : cmg-bordeaux-concours.gestionnaire.fct@intra.def.gouv.fr</p>
<p>04 - 05 - 06 - 11 - 13 30 - 34 - 48 - 66 - 83 84 - 2A - 2B</p>	<p align="center">CMG DE TOULON</p>	<p align="center">BCRM Toulon Division ressources humaines Bureau recrutement - formation Section recrutement BP 33 83800 TOULON CEDEX 9 Mail : cmg-toulon.recrutement.fct@intra.def.gouv.fr</p>
<p>01 - 03 - 07 - 15 26 - 38 - 42 - 43 63 - 69 - 73 - 74</p>	<p align="center">CMG DE LYON</p>	<p align="center">Division ressources humaines Bureau concours recrutement et formation Quartier général Frère BP 41 69998 LYON CEDEX 07 Mail : nathalie.dequenne@intra.def.gouv.fr</p>

DESTINATAIRES

Destinataires pour attribution :

Sous-direction des bureaux des cabinets
Bureau des officiers généraux
Délégation aux affaires stratégiques
Direction générale des systèmes d'information et de communication
Délégation à l'information et à la communication de la défense
Direction générale de la sécurité extérieure
Direction de la protection et de la sécurité de la défense
Direction générale de l'armement
Secrétariat général pour l'administration Institution nationale des invalides
 Office national des anciens combattants
 Direction des affaires financières
 Direction des ressources humaines du ministère de la défense
 Direction des affaires juridiques
 Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives
 Direction du service national
 Direction centrale du service d'infrastructure de la défense
 Service parisien de soutien de l'administration centrale
État-major des armées
 Centre interarmées de coordination du soutien
 Direction du renseignement militaire
 Direction centrale du service de santé des armées
 Direction centrale du service des essences des armées
 Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense
 Direction centrale du service du commissariat des armées
État-major de l'armée de Terre
 Direction des ressources humaines de l'armée de terre
 Service de la maintenance industrielle terrestre
 Service de la trésorerie aux armées
État-major de la Marine
 Direction du personnel militaire de la Marine
 Direction centrale du service de soutien de la flotte
État-major de l'armée de l'Air
 Conseil supérieur de l'armée de l'air
 Direction des ressources humaines de l'armée de l'air
 Direction centrale du service industriel de l'aéronautique
Contrôle général des armées
Inspecteurs généraux
Service du contrôle budgétaire et comptable ministériel
Délégation pour le regroupement des états-majors et services centraux de la défense
Commission des recours des militaires
Conseil supérieur de la fonction militaire
Conseil général de l'armement
Conseil scientifique de la défense
Responsable ministériel pour les normes
Commission armées-jeunesse
Gouverneur des Invalides

NAVAL GROUP (*point de contact unique*)

NEXTER (*point de contact unique*)

CEA (*point de contact unique*)

CMG Saint-Germain en Laye - Division ressources humaines – Bureau recrutement et formation
y compris pour diffusion outre-mer et commandements supérieurs des forces armées

CMG Metz – Division Ressources humaines - Pôle recrutement-formation

CMG Rennes - Division ressources humaines – Bureau recrutement et formation

CMG Bordeaux - Division ressources humaines - Bureau recrutement et formation

Destinataires pour information :

Fédération CFDT
2-8 Rue Gaston Rebuffat
75019 PARIS

Fédération FO
46 Rue des Petites Ecuries
75010 PARIS

Fédération UNSA Défense
80 Rue Vaneau
75007 PARIS

Fédération CGT
263 Rue de Paris
Case 541
93515 MONTREUIL Cedex

Secrétariat SNUEC
Défense CGC
16 bis Avenue Prieur de la Côte d'Or
94114 ARCUEIL Cedex

Fédération CFTC
Case Postale 90
5 Bis Avenue de la Porte de Sèvres
75509 PARIS Cedex 15

Copies :

DRH-MD /SRHC/SDGPC/DCC/BFPCE
CMG LYON - Déléguée régionale handicap
CMG LYON - DGA